

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2014

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe
FIHMAN Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne
PERRICHON Marie-Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VIAL**
Guillaume

Excusé : **VEYET** Richard pouvoir à BARRAL-JOANNES Anne-Laure.

Secrétaire de séance : **CLOT** Bernard

Le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre est adopté à l'unanimité.

Préambule

Rajout d'une décision modificative budgétaire pour l'enregistrement d'une recette de 1674 euros et d'une dépense de la même somme, sur le compte de l'opération salle des fêtes.
La DM3 est adoptée à l'unanimité.

1 - VOIRIE : orientations pour 2015 et les années suivantes (commune et CAPI).

La réflexion porte sur les trois années à venir.

Eclairage public

La CAPI est compétente pour la gestion de l'éclairage public : équipement, changement des lampes, mise en conformité des armoires électriques. Elle a terminé en 2014 le changement des lampes dans les hameaux et a rénové deux armoires électriques.

Des éclairages pour renforcer la sécurité routière sont prévus au Genevey (entrée ouest du hameau) et dans le virage du Charnier ainsi qu'une étude de faisabilité pour l'installation d'un point d'éclairage sur le carrefour de La Garine, signalé comme dangereux par les habitants.

Programmation CAPI

Sur demande de la commune à la CAPI pour ses investissements 2015-2016-2017, l'effort portera sur le reste de la route de Sérézin car certains tronçons demeurent en bicouche.

La VCn°2, Les Routes, sera reprise superficiellement par les services techniques de la CAPI. Dans un second temps, les investissements CAPI se feront sur la montée du Javet.

Traversée de route VC n°3 (Sérézin-de-la-Tour).

Une première étude a été faite par les conseillers municipaux de la commission, puis un examen avec caméra sera demandé aux services de la CAPI. Une étude des travaux sera demandée au cabinet Beira. Ce chantier est prioritaire en 2015 pour des raisons de sécurité.

Montée du Fichailon

Le talus en bordure du fossé montre des signes de glissement. Le propriétaire riverain souhaite refaire sa haie en la plaçant en recul du talus. Un busage pourrait s'avérer nécessaire. Une étude sera demandée.

Montée du Bégot

Un talus est en train de glisser sur la route. Il est donc nécessaire de refaire le talus et de canaliser l'eau. La proposition du Schéma Directeur des Eaux Pluviales est de créer un puits perdu au carrefour du Bégot. Le Service Eaux et Assainissement de la CAPI rappelle la nécessité de traiter les eaux pluviales le plus en amont possible.

Vote pour les orientations voirie : unanimité

Projets de Sécurité Routière

Il est proposé dans un premier temps :

- Limitation de vitesse à 50km/h dans les montées du Javet, des Taillis et de la Rochette.
- Limitation à 70 km/h sur la route de Sérézin
- Signallement de la priorité à droite montée du Javet
- Etude sur la mise en place de chicanes dans la rue du Grand Verger
- Installation de miroirs près de la mairie, à la patte d'oie des Routes, au carrefour du Gapillon avec en plus un "cédez le passage"

Vote pour l'orientation des projets sécurité routière : 1 contre, 1 abstention, 13 pour.

Classement de voirie

Ouverture du dossier de plan de classement de voirie pour une mise à jour.

Ouverture d'une concertation pour la dénomination et la numérotation des rues.

Vote à l'unanimité.

La signalisation pour accéder au stade et à la salle des fêtes est à améliorer à partir du village et du Charnier.

D 520

Une demande a été faite au Conseil Général pour limiter la vitesse à 70km/h du Grand Champ à l'intersection RD56a à Châteauvilain. Pour l'heure, les services du Conseil Général, après étude, estiment que le pourcentage de véhicules dépassant la vitesse autorisée n'est pas assez important pour envisager une modification.

Un grenailage est en cours entre le croisement de la route de Buffières et l'intersection de la RD56d, afin d'assurer une meilleure adhérence (coût 14 000 euros, à la charge du Conseil Général). Pour 2016-2017, le Conseil Général prévoit une réfection de la chaussée dans son ensemble.

Le Conseil Général a par ailleurs repris un secteur en aval de la route de Buffières qui commençait à présenter des signes de déformation (coût 28 000 euros).

2 - URBANISME : détermination des dates de réunions publiques concernant le projet de PLU révisé

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable au nouvel arrêté du Plan Local d'Urbanisme, deux réunions publiques sont à programmer, réunissant chacune deux des quatre « plateaux » de la commune.

Le Lundi 17 novembre pour les plateaux 1 et 2 : Le Maillet, Le Grand Champ, Buffières, Le Bégot, Le Village, Les Combettes et les Cigognes, Les Routes.

Le vendredi 21 novembre pour les plateaux 3 et 4 : Le Javet, Le Charnier, Le Genevey, Le Grand Verger, Les Grailles, Longeville, Mirieu.

Ces réunions d'information se tiendront à 20h00 à la salle des fêtes.

3 - ECOLE

Délibération sur la convention de mise à disposition des intervenants TAP de la CAPI : service des sports, conservatoire Hector Berlioz, Théâtre du Vellein.
La convention est votée à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion d'information des parents sur les TAP.

Une réunion a été organisée avec les familles dont une quinzaine était présentes. L'organisation globale (chiffre, fréquentation, intervenants) leur a été présentée ainsi qu'un rappel sur le PEDT. Un recueil des problématiques des familles a été entendu sur lesquelles la commune étudie des propositions.

Il a été rappelé que le contenu de la journée scolaire n'est pas du domaine de compétence de la municipalité.

Les activités proposées plaisent aux enfants présents à ces temps périscolaires. Un remerciement a été fait à la commission école qui a œuvré à mettre en place une telle organisation qui s'avère très complexe.

La mise en place des TAP répond à la législation en vigueur sur les rythmes scolaires. La commune cherche à leur donner un sens et un contenu complémentaires des activités pédagogiques.

Compte rendu de la réunion bilan du PEDT intercommunal.

Le Projet Educatif De Territoire qui a été mis en place avec les communes de Sérézin-de-la-Tour, Châteauvillain, Eclose et Badinières permet des rencontres sur les rythmes scolaires appliqués. Ceci permettra de constituer un vivier commun d'intervenants pour les TAP de façon à mutualiser les moyens : posséder un répertoire commun d'intervenants, trouver des solutions de remplacement, échanger des pratiques et des informations, prévoir l'organisation des TAP pour l'année prochaine.

Ces rencontres ont permis de voir l'efficacité à avoir avec les communes voisines et de mettre en œuvre une corrélation pour le bassin de l'Agny. Une réunion d'ici fin octobre est prévue.

3 - COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE.

- Demande de subvention complémentaire pour les DDEN (Délégués Départementaux Education Nationale)

A l'unanimité, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

- Demande de subvention du club de foot Eclose/Badinières/Châteauvillain justifiée par le fait que des habitants de Succieu sont adhérents au club.

Le conseil demande un complément d'information pour connaître le nombre de licenciés de Succieu.

- Réalisation du bulletin municipal annuel.

Choix du prestataire et délibération sur le prix des encarts publicitaires.

Les deux prestataires sollicités sont les sociétés "Notre Studio" et "Ligne Ovale" pour un bulletin de 44 pages. Les propositions financières sont examinées, ainsi que les réalisations pour Succieu ou pour d'autres municipalités. La proposition de « Notre Studio » est la mieux disante.

Au vote, la société "Notre Studio" l'emporte avec 10 voix pour contre 2 voix à "Ligne Ovale" et 3 abstentions.

Le prix de l'encart publicitaire est fixé à 60 euros.
Vote : 14 pour, 1 abstention.

- Point sur la question de la licence IV.

Depuis 2007, la commune est propriétaire de la licence IV. Celle-ci doit être rattachée à un lieu et l'ouverture doit être régulière. Plusieurs solutions sont possibles notamment avec des associations, un gérant...

Le Conseil autorise le maire à entrer en discussion avec une association sur cette question.

4 - BATIMENT. Point sur la salle des fêtes

L'arrêté municipal pris le mois dernier pour une suspension de location aux personnes extérieures à la commune sera levé à compter du 1er novembre 2014.

Amendement du règlement de location de la salle des fêtes : il sera désormais demandé une attestation de domicile pour toute réservation.

Les entreprises devant intervenir ne sont pas intervenues ; de ce fait des courriers leur seront adressés. Après une deuxième relance restée sans réponse auprès des entreprises concernées, les retenues de garanties seront bloquées pour financer les travaux nécessaires.

L'assurance dommage-ouvrage sera sollicitée pour intervenir pour corriger les désordres relevant de son domaine.

Un cheminement autour des vestiaires a été réalisé par la municipalité pour faciliter l'utilisation du local de rangement.

5 - QUESTIONS DIVERSES.

La cérémonie du 11 novembre prend une dimension particulière puisqu'elle correspond au centenaire du début de la première guerre mondiale. Elle se déroulera à partir de 10h45 devant le Monument aux Morts.

Le tocsin sonnera à 11h00 afin de rappeler la mobilisation générale, comme le 2 août dernier.

Le conseil municipal invite nos concitoyens originaires de pays ayant participé au conflit, à se joindre à la cérémonie du 11 novembre prochain,

Dans la mesure du possible, le pavoisement du monument aux morts avec des drapeaux alliés sera réalisé pour rappeler l'engagement de nombreuses nations dans ce conflit.

Le prochain conseil municipal se réunira le 06 novembre 2014, et sera consacré à l'intercommunalité puisqu'il recevra le Président de la Capi, Jean Papadopulo.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en Octobre 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SECRETARIAT : Il sera fermé mardi 28 octobre après midi

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATION CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
L'Envie qu'on Sème	29/10/2014 12/11/2014	Jeux	Magali Abellan ☎ 06 48 76 70 46
GYM Détente	30/10/2014 6/11/2014 13/11/2014	Salle des fêtes - 20:00 Cours de gym	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
XV Gaulois	31/10/2014	Salle des fêtes - 20:00 Soirée HALLOWEEN	PETIT Laurent ☎ 06 08 88 70 18
Artistes en herbe	25/10/2014 05/11/2014 22/11/2014	Salle du Bon Accueil 9:00	GODEAU Sylvie ☎ 06 64 18 80 81
ASSTF	19/10/2014 02/11/2014	Stade du Gapillon SUCCIEU-CULIN 13 :30 : Equipe B 15:00 : Equipe 1 ASSTF/TREVOUX 13 :30 : Equipe B 15:00 : Equipe 1	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60 Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30